

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 11 mars 2022

**N° 2022 - 11**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux et le 11 mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

**Monsieur METHON Rodolphe ne fait plus parti du conseil municipal suite à sa démission en date du 1 février 2022.**

Date de la convocation

le 4/03/2022

Date d'affichage

le 4/03/2022

**Présents** : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames, CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine FELGINES Florence, GIRAUD Corinne.

**Excusés** : Messieurs COSME Vincent qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Madame BLANC Sandrine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis.

**Objet de la délibération 2022-11 :**

**Affectation du résultat 2021**

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le **16 MARS 2022**

et publication ou notification

du **16 MARS 2022**

**Participait à la réunion** : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Monsieur MAZOYER Gérard a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir entendu le compte administratif de la commune de l'exercice 2021, approuvé le 11 mars 2022.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **266 376,30** euros.

Constatant que le compte administratif, réajusté avec les engagements non soldés, fait apparaître un besoin de financement de la section d'investissement de 206 545,00 euros.

Constatant que le budget primitif 2021 prévoyait un virement à la section d'investissement (au 1068) de 191 536,48euros.

Le conseil municipal :

- décide d'exécuter le virement à la section d'investissement à hauteur du besoin de financement de cette section soit : **206 545,00** euros à l'article 1068,

**AR Prefecture**

043-214302333-20220311-2022\_11-DE

Reçu le 16/03/2022

Publié le 16/03/2022

- constate qu'il y a un solde disponible de 59 831,30 euros,
- décide d'affecter ce solde à la section de fonctionnement soit **59 831,30 euros** à l'article 002.

Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 11 mars 2022,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR Prefecture

043-214302333-20220311-2022\_11-DE  
Reçu le 16/03/2022  
Publié le 16/03/2022


# Etat des dépenses engagées non mandatées

CNE DE SANSSAC L'EGLISE - 2 021

11/03/2022 - 15:47:33

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Reste à réaliser	N° engagement N+1
20	16/03/2022	ingénierie pour construction mairie	AVP INGENIERIE	0052	117258.57 €	20
14	16/03/2022	SPL assistance à maîtrise d'ouvrage pour construction	SPL DU VELAY	0052	13909.89 €	14
18	16/03/2022	apave CT pour construction mairie	APAVE	0052	30514.99 €	18
19	16/03/2022	architecte pour construction mairie	LET'S GO architectes	0052	6240.00 €	19
2	16/03/2022	amo pour étude de faisabilité de la construction de la mairie	SPL DU VELAY	0052	41464.76 €	2
22	16/03/2022	économiste construction mairie	SABADEL Michel	0052	2533.50 €	22
17	16/03/2022	apave sps pour construction mairie	APAVE	0052	10496.36 €	17
21	16/03/2022	études structures constructions mairie	MERIGEON	0052	4680.00 €	21
<b>Compte : 2151 - Réseaux de voirie</b>						
29		étude et maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de	AVP BEMO	0051	2000.00 €	29
28		mission étude et maîtrise d'oeuvre aménagement place de	ZEPPELIN	0051	1000.00 €	28
					<b>119258.57 €</b>	

Le présent état est arrêté à la somme de :  
L'ordonnateur :  
**BERAUD D.T.**



*Le nouvel état annule et remplace le précédent*

# ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

SANSSAC L'EGLISE

2021

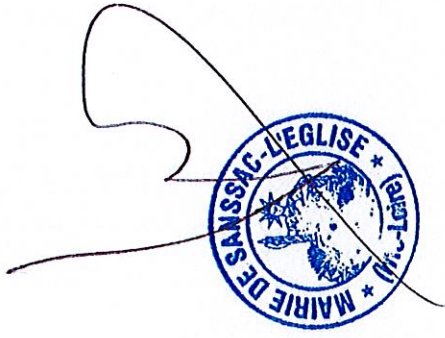
Budget : CNE DE SANSSAC L'EGLISE

Commune de SANSSAC L'EGLISE

Compte

134 - Dotations et équipements des territoires ruraux

Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
	50 452,00 €	0,00 €	30 015,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>50 452,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 015,00 €</b>



043-21430233-20220311-2022\_11-DE  
 Reçu le 16/03/2022  
 Publié le 16/03/2022

43233 Code INSEE	SANSSAC L'EGLISE CNE DE SANSSAC L'EGLISE	2021
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 14  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de membres exprimés : 14  
 VOTES :  
 Pour : 14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	131 374,42
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	135 001,88
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>266 376.30</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-117 301,43
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-89 243,57
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>206 545.00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>266 376.30</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	206 545.00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	59 831.30
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.  
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 16/3/2022 et de la publication le

A Sanssac L'Eglise  
le 16/3/2022



BERAUD J.Y

AR Prefecture

043-214302333-20220311-2022\_11-DE  
 Reçu le 16/03/2022  
 Publié le 16/03/2022